

Responsables du projet :

Les membres de la collégiale de l'association la Trémière MLCA

Véronique Bonnet, Eléonore Brats, Alice Leparç, Yoan Olivier

CAHIER DES CHARGES
POUR LA CONCEPTION GRAPHIQUE
DES COUPONS DE LA MONNAIE LOCALE
LA TREMIERE

Membres de la commission « Billets » :

Juliette Anglade, Carole Jornet, Veronique Bonnet

Contact : billet@latremiere.org

Téléphone : 06 20 78 50 40

SOMMAIRE

1)LE PROJET LA TREMIERE.....	2
2)OBJECTIFS DE LA TREMIERE	3
3)CALENDRIER ET DELAIS	5
4)CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	5
5)MODALITES D'INTERVENTION	7
6)PIECE JOINTE : CARTE DU TERRITOIRE	8

1) LE PROJET LA TREMIERE

À l'initiative d'un collectif de citoyen, une Monnaie Locale Complémentaire (MLC), nommée « La Trémière » est en cours de création sur le département de Charente maritime. L'association MLCA, rebaptisée la Trémière a vu le jour en 2017 et est organisée sous forme collégiale. L'objet de notre association est de développer et promouvoir une démarche écologique, solidaire et démocratique au sein d'un collectif qui utilise comme outil une monnaie locale complémentaire sur l'Aunis. Ce territoire s'étend sur 1 677 km² et rassemble 289 987 habitants, dans les 4 pays qui le composent : Rochelais /Rochefortais/ Aunis/ Ile de ré. La spécificité de ce territoire va contribuer à l'objectif de développement du lien social entre ruralité et métropole.

Par ailleurs, ce territoire permet de participer à l'organisation du développement de la Trémière sous la forme de filières (agricoles, industrielles, culturelles, associatives, étudiantes, touristiques...), gage du développement d'une économie locale efficiente, et offrant une possibilité de débouchés plus grande aux prestataires (paiement de leurs fournisseurs locaux en Trémière).

Nous sommes en contact avec les CDA et CDC des 4 pays, le GAL Aunis sur le projet Européen de développement des territoires ruraux, la CCI, les maires des communes du territoire.

2) OBJECTIFS DE LA TREMIERE

Développer une économie locale, durable, respectueuse des humains et de la nature, répondant au besoin des adhérents, regroupés au sein d'un réseau associatif.

- Mettre en place et animer une Monnaie Locale Complémentaire qui circule entre des prestataires de biens et de services, des citoyens et plus généralement tout organisme qui s'inscrit dans l'esprit de sa charte de valeurs.
- Animer démocratiquement le réseau et la circulation de La Trémière
- Cadre légal : art. 16 de la loi sur l'Économie Sociale et Solidaire parue au J.O. du 1er août 2014 (Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire).

Les valeurs de la Trémière sont inscrites dans la charte que tous les adhérents signent et partagent :

1/ L'Écologie

Une monnaie circulant dans un réseau d'acteurs au sein d'un bassin de vie cohérent, valorisant et développant des pratiques respectueuses de l'environnement. La Trémière favorise : les circuits courts et locaux, l'agriculture biologique, la réduction des déchets, le respect des écosystèmes, les énergies renouvelables, la résilience du territoire, l'économie circulaire...

2/ La Solidarité

Créer une communauté axée sur la solidarité, en lien avec l'économie sociale et solidaire.

Mettre en place un système de coopération entre les prestataires, les partenaires et les consommateurs.

Aider les personnes en difficulté sociale et leur permettre de rentrer dans le réseau.

3/ La Démocratie

Partager les connaissances sur la monnaie pour en comprendre les enjeux afin d'accompagner la transition citoyenne.

Se réapproprier la monnaie en favorisant l'économie réelle plutôt que la finance spéculative.

Adopter au sein de l'association une organisation ouverte (décision au consensus, bureau collégial...), qui permette à tous et à-toutes de participer à la mise en œuvre et au fonctionnement de la Trémière.

3) CALENDRIER ET DELAIS

- Janvier 2020 : élaboration et diffusion du cahier des charges auprès des artistes peintres, dessinateurs, plasticiens, enseignants, désireux-ses de nous accompagner dans le graphisme des coupons de La Trémière.
- Mars 2020 : Conception graphique des visuels des coupons.
- Avril 2020 : Finalisation des coupons
- Mai 2020 : sécurisation et impression des coupons
- Juin 2020 : mise en circulation de la Trémière

4) CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Faire 1 à 4 propositions de billet (aussi appelé coupon).

Les coupons sont :

- d'une valeur de 1 ; 5 ; 10 et 20 trémières.
- Ils sont de taille 65 x130 mm
- Ils sont imprimés en couleur, recto-verso.
- Chaque coupon a une couleur dominante.

Doit apparaître sur la « Face 1 » :

- Une bande latérale (d'environ 20 mm) contenant la valeur du coupon et l'unité (« trémière ») ou son symbole stylisé

- Les 3 valeurs de la charte, inscrites en lettres « Écologie, Démocratie, Solidarité »

- L'image doit être en lien avec un des éléments suivants : le territoire de l'Aunis, ses communes, son histoire, sa culture, son patrimoine, la valeur démocratie, la valeur solidarité.

La valeur du coupon doit apparaître 2 fois (une fois à chaque extrémité)

Doit apparaître sur la « Face 2 » :

- Une bande latérale (d'environ 20 mm) contenant la valeur du coupon et l'unité (« trémière ») ou son symbole stylisé

- La mention "Monnaie Locale Complémentaire d'Aunis"

- L'image doit être en lien avec la valeur écologie, la nature, les paysages, la faune et la flore du territoire de l'Aunis

- La valeur du coupon doit apparaître 2 fois (une fois à chaque extrémité)

Le choix du matériel /ou des matériaux utilisé(s), est libre (photographie, dessins, peinture, etc.). La qualité du papier utilisée pour l'impression n'est pour l'instant pas défini, elle sera étudiée avec l'imprimeur et pourra être modifiée en fonction des propositions pour les visuels retenus.

Si vous réalisez les 4 coupons, un fil conducteur est demandé pour l'ensemble des coupons

5) MODALITES D'INTERVENTION

Le concours graphique

L'association La Trémière réalisera un concours graphique pour la conception du graphisme et des visuels des billets/coupons, et une calligraphie ou stylisation de la lettre « t » symbolisant la nouvelle monnaie. Le concours sera organisé à destination des graphistes et des créateurs présents sur le territoire, dont l'association possède les contacts. Par ailleurs, le concours graphique est ouvert à toute personne souhaitant y participer. Les participants recevront par mail l'appel à candidature pour le concours graphique, contenant le cahier des charges à respecter. Les créations sont à prendre en photo et à envoyer par mail à l'adresse suivante :

billet@latremiere.org avant le **31 Mars 2020**.

Lors de l'évènement organisé pour le lancement de la monnaie locale au mois de juin 2020, les personnes ayant participé au concours graphique pour la création des visuels des coupons, auront la possibilité s'ils le souhaitent de venir exposer leurs créations.

Choix des visuels et finalisation des coupons

L'association La Trémière organisera un vote auprès de ses adhérents et se réunira pour valider collégalement le ou les artistes qui seront retenu(s) pour la création des visuels des coupons. En accord avec le ou les artistes, l'association La Trémière se réserve le droit de modifier les visuels qu'elle aura retenus, afin d'assurer une cohérence dans l'ensemble des visuels des coupons, de garantir les différents emplacements de sécurité, ainsi que la visibilité des valeurs de la charte de l'association.

Rétribution et communication

La conception de l'ensemble des graphismes et des visuels, ainsi que la mise en page de ceux-ci seront fournies à titre gratuit à l'association La Trémière.

La ou les personnes qui participeront à ce travail seront valorisées via les moyens de communication que l'association La Trémière utilise dans le cadre de sa propre communication (page Facebook de la Trémière et site internet). De plus, le ou les artistes retenu(s) lors du concours auront la possibilité de faire apparaître leur(s) signature(s) sur les visuels des coupons.

6) PIECE JOINTE : CARTE DU TERRITOIRE

